



## Traité Chabbath

### Michna 1 - Chapitre 23

שואל אדם מחברו כדי יין וכדי שמן, ובלבד שלא יאמר הלווני;  
וכן שואלת אישה מחברתה כיכרות. אם אין מאמינו--מניח  
טליתו אצלו, ועושה עימו חשבון לאחר שבת. וכן ערב פסחים  
בירושלים שחל להיות בשבת, מניח טליתו אצלו ואוכל את  
פסחו, ועושה עימו חשבון לאחר יום טוב

Un homme [peut] « emprunter » de son prochain des cruches de vin et des cruches d'huile, à condition de ne pas dire « prête-moi », et de même, une femme [peut] « emprunter » des pains à sa voisine. Et au cas où [le prêteur] ne lui fait pas confiance, il [peut] lui laisser son manteau chez lui et il fait les comptes après Shabbat. Et de même, une veille de Pessa'h qui tombe Shabbat, à Yeroushalayim, il laisse son manteau chez lui et il prend son agneau, et il fait les comptes avec lui après Yom Tov.



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)